

Numéros d'ordre	Conseils de districts qui ont rendus les décisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du litige.
854	id.	id.	Toetoe a Tebaamaru, contre : Maroura a Nui.	Vaituna.
855	id.	id.	Hautepapa a Tetoa, contre : Divers (2 affaires).	Taahara e Tetaiotevini.
856	id.	id.	Marau a Tepoatea, contre : Maieha Filipa Tautaka.	Tevaipuna et autre.
857	id.	id.	Tahua a Tamapua, contre : Tevabinehuarei a Piritua.	Tematiou.
858	id.	25 oct. 1904	Mau a Tataio v., contre : Pufenua a Papata.	Terre Tepipi.
859	id.	24 oct. 1904	Hautepapa a Tetoa, contre : Tuni a Tetoa et autres.	Paraherorahi
860	id.	25 oct. 1904	Mau a Tue v., contre : Mau a Tataio v.,	Tefao.
861	id.	id.	Tefau a Papata, contre : Mau a Tataio v.	Koparava et autres.
862	Taitira (le Tahiti).	8 nov. 1869	Tiapua a Teeeva, contre : Manna a Tuahu.	Papatea.
863	Avatoru (le Rairoa).	14 nov. 1904	Divers, contre : Divers. (108 affaires).	108 terres sises à Tiputa (Rairoa).
864	Tiputa.	18 juin 1904	Divers, contre : Divers (7 affaires).	Tana et 6 autres terres.
865	id.	12 déc. 1900	Divers, contre : Divers (10 affaires).	Matoterahi, Atinfara, Teoneteitei et 9 autres terres.
866	Avatoru.	14 nov. 1904	Divers, contre : Divers (8 affaires). (Appel a été interjeté en ce qui concerne les terres Fararora et Raai).	Vaiuriri 2 et 8 autres terres.
867	id.	id.	Taeupa a Tapura, contre : Huri a Tamani et autre.	Teupuhara.
868	id.	28 octob. 1904	Talo a Tue et Mau a Tatai, contre : Pufenua a Papata.	Tavera.
869	id.	14 nov. 1904	Mihitua a Maiau, contre : Faatapu a Tehikumero.	Ahuahu.
870	id.	id.	Mihitua a Matau, contre : Maieha Filipa a Tautaka.	Maraho et Omaore.
871	id.	id.	Mihitua a Matau, contre : Rua a Temo.	Maramarata.
872	id.	id.	Terehaa a Tihiva, contre : Marohi a Matau.	Topaupua.
873	id.	id.	Eurouma a Pacahi, contre : Maroura a Nui.	Teoneteitei.
874	id.	id.	Parepare Tariama a Heau, contre : Amoana a Mahinui et autre.	Teavaoneone et Raubara.
875	Putuhara.	9 janv. 1905	Tahira a Tahiri, contre : Hiti a Vase.	Teuramaire.

HAUTE-COUR TAHITIENNE. — HAAVA RAA RAHI TAHITI.

3^e session 1905. — *Putuputu raa toru no 1905.*

RÔLE DES AFFAIRES.

Te mau ohipa e rave hia e te Haava raa rahi Tahiti i te mau mahana i faaite hia i muri nei.

Dates	Noms des parties.	Noms et lieu des terres en litige.
<i>Te mahana.</i>	<i>Te toa o na fatu maro.</i>	<i>Te toa e te vai raa o te mau fenua e maro hia.</i>
6 sep. 1905 à 2 h. du s. 6 no tetepa 1905 1 te hora piti i te ahiahi.	Teaira a Tepoatea, contre : Filipa a Tautaka.	Terres Fararora et Raai n° 3, sises à Tiputa (Rairoa).

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

ERRATUM au Journal officiel du 24 août.

Avis d'adjudication pour l'entreprise de l'exploitation du Service postal autour de l'île :

Au lieu de :

Il sera procédé le 15 septembre prochain

Lire :

Il sera procédé le 20 septembre prochain, etc.

AVIS D'ADJUDICATION

Il sera procédé le 20 septembre prochain, à 3 heures de l'après-midi, dans le cabinet du Secrétaire Général, à Papeete, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de l'entreprise de l'exploitation du service postal autour de l'île, pour 3 années, du 1^{er} octobre 1905 au 1^{er} octobre 1908.

Le prix de base est fixé à *quinze mille cinq cents francs*.

Chacun des concurrents devra annexer à sa soumission :

1° Un récépissé constatant le dépôt au Trésor d'une somme de *cent francs* à titre de cautionnement provisoire ;

2° Un certificat délivré par l'autorité civile constatant la qualité de Français du soumissionnaire.

Le cautionnement définitif à fournir pour l'entreprise est fixé au dixième du montant de l'adjudication. Il peut être remplacé par deux cautions solvables agréées par l'Administration.

Le cahier des charges modifié est déposé au Secrétariat Général (2^e Section), où le public peut en prendre connaissance les jours et heures d'ouverture des bureaux.

AVIS

L'Administration rappelle aux intéressés que l'estampille de la vanille reconnue de bonne qualité par l'expert de la Caisse Agricole a lieu sans aucun frais et n'entraîne la perception d'aucune taxe fiscale.